

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 novembre 2020

Convocation du 28 octobre 2020

Présents : Mesdames BEILLARD, RAVENEAU, MAUBOUCHER-MINIER, LAURENT, LACRAMPE-BOSSIS, MASSIAS.

Messieurs CHAPEAU, LHUILLIER, GROLEAU, ABILLARD, RONCERET, GUIOCHEREAU.

Excusés : Mesdames BONIN, DUPUY, Monsieur DOUBLET

Pouvoirs : Madame BONIN à Madame RAVENEAU

Monsieur DOUBLET à Madame BEILLARD

Secrétaire de séance : Madame RAVENEAU Annie

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 06 octobre 2020.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 OCTOBRE 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal des décisions prises lors de ce conseil communautaire.

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 CASVL

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour l'année 2019 a été transmis à la commune. Ce rapport annuel doit faire l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal. Après l'exposé par Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal prend acte du contenu du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

RAPPORT ANNUEL 2019 SERVICE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS CASVL

Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport annuel 2019.

RAPPORT ANNUEL 2019 EAU ET ASSAINISSEMENT CASVL

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal du rapport annuel 2019 eau et assainissement. Ce rapport à trois objectifs :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service ;
- Inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2019 du service de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération Saumur Val de Loire.

Compte-rendu commission voirie du 31 octobre 2020

Monsieur CHAPEAU, Adjoint à la voirie, informe le conseil municipal qu'une commission voirie a eu lieu le samedi 31 octobre dernier.

Un programme d'égouttage est en cours dans le bourg et en campagne. Des aménagements Rue de l'Aumônerie et Rue de l'Amandier sont prévus.

Prévisions 2021 : Effacement des réseaux électrique Rue de l'Aumônerie, Rue des Longeards et Cour du Prieuré. Travaux de voirie Rue de la Vincenderie et Rue des Longeards.

REVISION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Madame le maire informe le conseil municipal que le taux de la taxe d'aménagement n'a pas été révisé depuis son instauration en 2012. Cette taxe comporte une part communale et abonde le budget de la collectivité pour financer les équipements publics et aménagements induits par l'urbanisation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De modifier le taux de la taxe d'aménagement à 2% à compter de janvier 2021,
- D'exonérer de la part communale la taxe d'aménagement à hauteur de 100% de la surface fiscale des abris de jardins soumis à déclaration préalable en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme.

LOCATION PARCELLES DE TERRE GAEC RAVENEAU

Le Conseil Municipal reconduit cette location pour l'année 2021 et approuve la révision du fermage.

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Les tarifs 2020 de la salle des fêtes restent inchangés pour l'année 2021.

CONVENTION ADHESION AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES L'IMAGIN'R CASVL

Madame MASSIAS, élue en charge de la culture et de la communication, informe le conseil municipal du projet d'intégration de notre bibliothèque au réseau des bibliothèques l'Imagin'R de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Après avoir donné lecture de la convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention relative à l'adhésion au réseau des bibliothèques l'Imagin'R.
- Dit que la structure sera déclarée en Point Lecture.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

PRESENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Madame MASSIAS, élue en charge de la culture et de la communication, expose au conseil municipal que le site de la commune se modernise. Des nouveautés seront mises en place avec de nouvelles rubriques.